



Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Conseil communautaire

du jeudi 17 juin 2021

Procès-verbal de la séance

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 mai 2021

Décisions du Président

Délibérations du bureau du 03 juin 2021

Développement durable

1. PCAET : arrêt du projet

Finances

2. Budget principal : comptes de gestion et administratif 2020

3. Budget principal : affectation des résultats de 2020 sur le budget 2021

4. Budget annexe des parcs de stationnement : comptes de gestion et administratif 2020

5. Budget annexe hôtel d'entreprises : comptes de gestion et administratif 2020

6. Budget annexe zone industrielle du Poirier : comptes de gestion et administratif 2020

7. Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : comptes de gestion et administratif 2020

8. Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire : affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget 2021

9. Budget annexe du SPANC : comptes de gestion et administratif 2020

10. Budget annexe eau potable : comptes de gestion et administratif 2020

11. Budget annexe eau potable : affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget 2021

12. Budget annexe de l'assainissement : comptes de gestion et administratif 2020

13. Budget annexe de l'assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget 2021

14. Budget principal : pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes

15. Budget de l'eau : admission de créances en non-valeur

Demandes de subvention

16. Siège communautaire : demande de subvention Eure-et-Loir Energie 2021

17. Friche REVELEC à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien : demande de subvention Etat-DSIL 2021

18. Ingénierie pour la mise en œuvre du Contrat Régional de Transition Ecologique : demande de subvention FNADT - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

19. EPFLi : saisine pour acquisition d'un bâtiment à Gallardon

Développement économique

20. Acquisition foncière à Béville-le-Comte : contrats de cession avec la SAFER du Centre

Enfance-Jeunesse

21. Règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants

Ressources humaines

22. Création d'un poste contractuel

23. Mises à disposition individuelles de personnels enfance jeunesse aux communes et syndicats

Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 juin à 19h30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, dans la salle Savonnière à Epernon (28230).

Stéphane LEMOINE appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylviane BOENS, Jean-Pierre ALCIERI, Cécile DAUZATS, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Éric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Jean-Noël MARIE, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Denis DURAND, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Jacques GAY, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Nathalie BROSSAIS, Éric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Francisco TEIXEIRA, Pierre GOUDIN, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Michel DARRIVERE, Gérald COIN, Marie José GOFRON, Chrystel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Jean-Claude SOLIGNAT (suppléant de Patrick LENFANT), Isabelle FAURE, Catherine DEBRAY, Michaël BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Sylvie ROLAND donne pouvoir à Jean-Pierre ALCIERI
Jean-François BULIARD donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Anne PONÇON donne pouvoir à Jacques GAY
Patrick OCZACHOWSKI donne pouvoir à Pierre GOUDIN
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Ann GRÖNBORG donne pouvoir à Michael BLANCHET
Philippe RENAUD donne pouvoir à Marie José GOFRON
Michel CRETON donne pouvoir à Carine ROUX

Absents excusés :

Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Xavier-François MARIE, Michelle MARCHAND, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET,

Secrétaire de séance : Armelle THERON-CAPLAIN

Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 est approuvé sans remarque à l'unanimité

Décisions du Président

 **Marché en procédure adaptée - marché de prestations de services - révision du PLU de Saint-Piat - Attribution En Perspective** (arrêté n°2021_077 du 4 mai 2021)

L'objet de la prestation est la réalisation d'une prestation d'assistance pour la révision du PLU de Saint-Piat, portant sur la mise à jour du diagnostic du territoire, l'actualisation du PADD, la modification du règlement et du zonage, le suivi de la procédure et des corrections éventuelles. Il propose également dans son offre plusieurs prestations dont l'évaluation environnementale, la communication, l'animation d'une réunion publique (présentation du PADD) et la reprographie.

L'offre proposée par la société En Perspective (28 000 CHARTRES) est retenue pour un montant de 23 830€ HT.

 **Procédure adaptée - marché relatif à l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de tiers-lieux sur le territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France - Attribution TERRE D'AVANCE/OCALIA** (arrêté n°2021_078 du 11 mai 2021)

L'objet du marché est la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de tiers-lieux sur le territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France. La durée du marché est de 12 mois à compter de sa notification au titulaire.

L'offre du groupement conjoint TERRE D'AVANCE/OCALIA (75 019 PARIS) est retenue pour un montant de 50 000€ HT.



Délégation de signature à Monsieur Bastien BERTHEAU pour le bornage d'une parcelle à Epernon (arrêté n°2021_079 du 28 mai 2021)

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bastien BERTHEAU agent de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, pour signer sous notre surveillance et notre responsabilité

- Tous les documents nécessaires au bornage de la propriété cadastrée ZA n°243 située 9002 Les Ruisseaux d'Houdreville 28230 EPERNON le jeudi 3 juin 2021.



Procédure adaptée - marché relatif à l'étude de faisabilité architecturale pour une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Gallardon - Attribution (arrêté n°2021_080 du 8 juin 2021)

L'objet du marché est la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale pour une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Gallardon. L'étude porte sur la faisabilité technico financière du projet, la préconisation des solutions techniques pour l'aménagement d'une supérette en MSP.

L'offre du groupement ACCESMETRIE/INGEMETRIE (13640) est retenue pour un montant de 8 850,00€ HT.



Procédure adaptée -marché de prestations de services - modification simplifiée du PLU de Pierres - Avenant n°1 (arrêté n°2021_081 du 9 juin 2021)

L'objet de l'avenant n°1 est de prévoir la réalisation de la prestation supplémentaire relative à l'intégration de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation dite « Chaumine » pour la modification du PLU de Pierres.

L'offre initiale proposée par l'Agence Gilson et associés (28 000 Chartres) de 2 076,67€ HT est modifiée en conséquence. Le nouveau montant du marché s'élève à 2 310,00€ HT.

Délibérations du bureau 3 juin 2021



Convention d'occupation de locaux sur la commune d'Ecosnes (délibération n°21_06_03_01)

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France organise un accueil de loisirs situé dans les locaux scolaires d'Ecosnes.

Les enfants sont accueillis tous les matins et soirs scolarisés ainsi que les mercredis dans les locaux suivants, appartenant à la commune d'Ecosnes :

- La salle d'accueil : périscolaire, mercredis et extrascolaire, 122,72m²
- La salle annexe - bibliothèque : utilisation mercredis et extrascolaire, 52m²
- Les toilettes adjacentes à la salle d'accueil : périscolaire, 8,50m²
- Le restaurant scolaire : uniquement les mercredis et en période extrascolaire, 156,21m²
- Les cours de récréation et préaux, 1 027,40m²

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux pour les activités périscolaires et extrascolaires sur la commune d'Ecosnes

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec Mme le Maire d'Ecosnes.



Convention d'occupation de locaux sur la commune de Gas (délibération n°21_06_03_02)

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France organise un accueil de loisirs situé dans les locaux scolaires de Gas.

Les enfants sont accueillis tous les matins et soirs scolarisés ainsi que les mercredis dans les locaux suivants, appartenant à la commune de Gas :

- La salle de rangement de matériel : utilisation exclusive périscolaire, 9,58m²
- La bibliothèque : utilisation périscolaire, 50,90m²
- Les toilettes, 25,38m²
- Le coin cuisine, 15,75m²
- La cour de récréation et préau couvert, 876,47m²

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux pour les activités périscolaires et extrascolaires sur la commune de Gas.

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec Mme le Maire de Gas.

Développement durable

1. Plan Climat Air Energie Territorial : arrêt du projet (Daniel MORIN)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. Dans ce cadre, ils doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie : réduction des consommations d'énergie, réduction de la précarité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation du territoire aux effets du changement climatique, réduction des émissions de polluants atmosphériques, développement des énergies renouvelables et renforcement de la capacité du territoire à séquestrer le carbone.

À ce titre, le PCAET constitue la réponse opérationnelle des territoires à l'enjeu international de la lutte contre le réchauffement climatique mais également à l'enjeu plus local d'adaptation du territoire à la société «post-carbone».

Le lancement de l'élaboration du PCAET de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France été validé en conseil communautaire du 22 février 2018 et la stratégie a été validée le 28/11/2019.

La communauté de communes s'est attachée à mobiliser et impliquer les partenaires et le grand public tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET. Le plan d'actions proposé a été arrêté en conseil communautaire le 20 février 2020 suite à l'organisation d'ateliers participatifs.

Le projet de PCAET comprend quatre grandes parties :

- Le diagnostic composé des documents suivants :
 - une estimation des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, ainsi que de leur potentiel de réduction ;
 - une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone, processus correspondant à un stockage de dioxyde de carbone ;
 - une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
 - une présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
 - un état de la production des énergies renouvelables du territoire et de leur potentiel de développement ;
 - une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

- La stratégie territoriale, qui définit des objectifs en matière de :
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - stockage de carbone ;
 - maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
 - production, consommation et livraison d'énergies renouvelables ;
 - réduction des émissions de polluants atmosphériques ;
 - évolution des réseaux énergétiques ;
 - adaptation au changement climatique.

- Le programme d'actions : il détermine les actions déclinées par secteurs d'activité.

- Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place pour assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi des actions ainsi que l'évaluation continue et à 3 ans du PCAET.

En accord avec les articles L.122-4, L.122-5 et L.122-17 du code de l'environnement, il a par ailleurs été réalisé une Evaluation Environnementale Stratégique. Ainsi, au projet de PCAET est également associé le Rapport sur les incidences environnementales découlant de la démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) qui a été menée en parallèle de la construction du plan d'actions et dont l'objectif était de se constituer un outil d'aide à la décision et à l'intégration de l'environnement.

La communauté de communes s'est attachée à mobiliser et impliquer les partenaires et le grand public tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Les axes stratégiques définis par le PCAET sont les suivants :

| SECTEUR | N° | ACTIONS | DATE DE LANCEMENT | ACTEURS ASSOCIES <i>(en tant que pilotes ou partenaires)</i> |
|---------------------------|----------|---|--|---|
| ACTIONS TRANSVERSALES | TRS.1.0. | Créer un poste de chargé de mission PCAET mutualisé avec la mission mobilité afin d'assurer l'animation et le suivi de la démarche | Septembre 2020 | ADEME, EEL, communes |
| | TRS.2.0. | Sensibiliser les différents acteurs et publics autour de la culture climat et organiser des événements ponctuels | 2021 | EEL, Eure-et-Loir Nature, CMA <i>Concernant le public scolaire : le service jeunesse de la communauté de communes pourra, par ailleurs, être associé de manière très étroite pour mettre en œuvre des actions visant le public scolaire.</i> |
| | TRS.3.0. | Organiser la montée en connaissance des élus au regard de la lutte contre le dérèglement climatique et son adaptation | 2020 (à l'issue des élections afin de viser l'appropriation par les élus du contenu de la démarche dès leur prise de poste) | EEL, associations locales, ADEME |
| PARC BATI ET CADRE DE VIE | PB.1.0. | Améliorer la performance environnementale des logements sociaux du territoire | 2019/en cours | SA Eure-et-Loir Habitat, Habitat eurélien |
| | PB.2.0. | Favoriser la massification de la rénovation énergétique par un accroissement de la lisibilité et de la visibilité des dispositifs d'accompagnement existants au regard de la thématique de l'habitat par une meilleure communication et information | 2021 | EIE, EEL, ADEME, Région, communes |
| | PB.3.0. | Organiser la montée en compétences des artisans du territoire dans le domaine de la construction et de la rénovation énergétique performante | 2021 | BTP CFA, CMA, CAPEB, FFB, EEL |
| | PB.4.0. | Créer et diffuser largement un guide de « bonnes pratiques dans mon logement » à destination des habitants | 2021 | EEL, ADEME, DDT, EIE; CMA |
| | PB.5.0. | Viser l'exemplarité des collectivités sur leurs patrimoines par la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics (performances et usages) et la mise en œuvre de | 2019/en cours | EEL, communes |

| | | | | |
|------------|----------|---|--|---|
| | | programmations pluriannuelles de travaux destinées à améliorer les performances énergétiques du parc | | |
| | PB.6.0. | Sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité aux bonnes pratiques | 2019 | EEL, communes, écoles |
| | PB.7.0. | Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public par le renouvellement du parc et/ou une gestion plus sobre/une optimisation de la gestion | 2019/en cours | EEL, communes |
| | PB.8.0. | Mobiliser les acteurs afin de repérer les ménages en situation de précarité énergétique | 2021 | Communes, CCAS, aides à domicile, Département, La Poste |
| | PB.9.0. | Encourager les communes les plus concernées par l'habitat indigne à la mise en place d'un permis de louer | 2022 | Communes, SOLIHA, EIE, ADIL |
| | PB.10.0. | Intégrer les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (PLUi et SCoT) | 2019 – action déjà mise en œuvre | Communes |
| | PB.11.0. | Viser une augmentation des performances environnementales des zones d'activités nouvelles en s'appuyant sur les documents d'urbanisme ou les documents d'aménagement des collectivités | 2024 | Communes, ADEME, EEL, |
| TRANSPORTS | TR.1.0. | Etudier la prise de compétence mobilité dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités / Devenir Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) | 2020 | |
| | TR.2.0. | Réaliser une étude mobilité destinée à établir un diagnostic précis et une stratégie de mobilité cohérente et efficace | 2019/en cours | |
| | TR.3.0. | Développer des solutions de déplacements véhiculés alternatives à la voiture individuelle en fonction des résultats de l'étude de mobilité : service de location de voitures électriques en autopartage, mise en place d'un service de covoiturage, autostop organisé, transport à la demande | 2020 (à la suite de l'étude de mobilité) | Rézo Pouce |
| | TR.4.0. | Promouvoir et favoriser le développement du covoiturage | 2020 | Communes |
| | TR.5.0. | Viser l'exemplarité des collectivités sur leurs déplacements : décarbonation des motorisations lors du renouvellement des flottes de véhicules et acquisition de vélos/vélos électriques pour les déplacements de courtes distances des agents territoriaux | 2020 | EEL, communes |
| | TR.6.0. | Promouvoir l'usage des modes actifs de déplacement sur le territoire (notamment vélo et marche à pied) grâce à des aménagements, | 2021 | Communes |

| | | | | |
|--------------------------------------|----------|--|---|--|
| | | infrastructures, des équipements et une signalétique adaptée | | |
| | TR.7.0. | Maintenir et développer les commerces et services de proximité : création de MSAP et des annexes, renforcement des commerces itinérants et des marchés locaux, instauration de distributeurs automatiques de produits locaux | 2019/en cours | Communes, producteurs locaux, Chambre d'agriculture |
| | TR.8.0. | Favoriser et promouvoir le foisonnement des services et pratiques de travail à distance (téléservices et télétravail) ainsi que des nouvelles formes d'organisation du travail (coworking, mutualisation des services) | 2020 | Communes, entreprises du territoire, associations, CMA |
| | TR.9.0. | Renforcer l'attractivité des lignes de transport en commun en améliorant le niveau de service | 2021 | Région, Département |
| INDUSTRIE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | IND.1.0. | Etendre la démarche d'EIT entamée sur le parc d'activités du Val Drouette à d'autres zones d'activités et poursuivre la structuration d'une dynamique d'échanges entre entreprises et acteurs du territoire (clubs et forums d'entreprises), associer également les agriculteurs | 2020 | CMA, CCI, communes |
| AGRICULTURE & SYLVICULTURE | AGS.1.0. | Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) | 2020/en cours | CA, Département, EPCI, communes |
| | AGS.2.0. | Développer les circuits alimentaires de proximité en étendant et en approfondissant les dispositifs existants ainsi qu'en communiquant davantage à leur sujet | 2019/en cours | CA, producteurs locaux |
| | AGS.3.0. | Amorcer une réflexion avec la chambre d'agriculture quant à l'accompagnement des agriculteurs dans la réduction de leurs consommations énergétiques et l'amélioration de la performance environnementale de leurs exploitations | 2021 | CA, autres EPCI du département |
| | AGS.4.0. | Définir un plan de gestion concerté des forêts privées à partir d'un cadastre recensant les propriétaires des parcelles boisées | 2022 | CRPF |
| | AGS.5.0. | Mettre en place une Charte forestière pour harmoniser la gestion de la forêt publique | 2022 | ONF |
| | AGS.6.0. | Recourir au bois local dans la commande publique | 2022 | Communes |
| | | EAU.1.0. | Préserver les zones humides afin de prévenir les risques d'inondation | 2021 |
| EAU.2.0. | | Participer à l'opération « objectif climat 2030 » d'Eure-et-Loir Nature afin d'élaborer un plan d'actions de la gestion des eaux sur 2 ans | 2020 | Eure-et-Loir Nature, Saint Piat, Epernon |
| EAU.3.0. | | Mener une étude sur les bassins de | 2019/en cours | |

| | | | | |
|--------------------------------|----------|--|--------------------------------|---|
| GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU | | captage et établir des plans d'actions | | |
| | EAU.4.0. | Considérer et améliorer la gestion de l'eau dans les espaces publics | 2019/en cours | Région (à travers le CRST) |
| | EAU.5.0. | Améliorer la qualité de l'eau et le traitement des rejets de STEP (ex : purification par une bamboueraie) | 2019/en cours | Communes |
| | EAU.6.0. | Mener une étude de gouvernance au périmètre élargi sur tout le bassin versant relative à la gestion des inondations de l'Eure et de ses affluents | 2020/en cours | |
| DECHETS | DE.1.0. | Adhérer au nouveau centre de tri à Dreux qui permettra de répondre aux extensions des consignes de tri | 2020/en cours | SITREVA |
| | DE.2.0. | Mettre en place une taxe incitative (TEOMi) | 2021 | SICTOM de la Région de Rambouillet, SICTOM d'Auneau |
| | DE.3.0. | Informier/sensibiliser les usagers (nouveaux arrivants, touristes, entreprises) aux bonnes pratiques de gestion des déchets (tri, prévention face aux dépôts sauvages) | 2021 | Syndicats de déchets |
| | DE.4.0. | Inscrire les acteurs dans une démarche « anti-gaspillage » | 2021 | CMA, supermarchés et grandes surfaces, syndicats de déchets |
| | DE.5.0. | Favoriser et étendre les initiatives liées à la récupération et à la réparation pour l'ensemble des publics dans une logique de sobriété à la consommation de biens/consommation responsable | 2019, en cours | AEDAH, Association Ressources & vous, communes, syndicats de déchets |
| | DE.6.0. | Installer un réseau de chaleur autour de l'incinérateur de Ouarville pour valoriser la chaleur fatale produite via des serres agricoles | 2019, en cours | CCPEIF, SICTOM Région d'Auneau, SITREVA, communes |
| | | | | |
| ENERGIES RENOUVELABLES EnR | ENR.1.0. | Élaborer une stratégie de développement des énergies sur le territoire | 2021 | EPCI, communes, EEL, ADEME, partenaires (Enedis, GRDF, Oreges, C.A., etc.), citoyens et consommateurs d'énergie (bailleurs sociaux, etc.) |
| | ENR.2.0. | Instaurer un dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France local pour faciliter l'émergence et l'acceptation de projets Energie Renouvelable | 2022 | EPCI, ABF |
| | ENR.3.0. | Imposer uniquement l'extension de parc existant ou du repowering pour les futurs développements éoliens (hors projet en cours) | 2020 | EPCI, communes, habitants, porteurs de projet |
| | ENR.4.0. | Inscrire le développement de la géothermie dans le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) | en cours/ à renouveler en 2022 | Région, EPCI |
| | ENR.5.0. | Organiser des rencontres entre les acteurs de projets de méthanisation (réalisé fin 2019) et co-construire les | 2019/en cours | Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir et du Loiret, |

| | | | |
|----------|--|------|--|
| | projets de méthanisation en lien avec les autres acteurs du territoire, notamment en réalisant une cartographie des gisements présents sur le territoire (intrants agricoles, déchets de la collectivité, industrie agro-alimentaire, boues de STEP, etc.) | | GRDF, porteurs de projets de méthanisation, EPCI, communes, Département, Région, GRTgaz, SEM |
| ENR.6.0. | Développer les installations de production de chaleur d'origine renouvelable sur le parc public en s'appuyant éventuellement sur le Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques porté par EEL 28 | 2021 | EEL, ADEME, EPCI, communes |
| ENR.7.0. | Inciter au changement d'équipements chez les utilisateurs de bois-énergie en communiquant sur le site de la communauté de communes et des mairies | 2021 | EPCI, communes, artisans, CMA |
| ENR.8.0. | Favoriser le dialogue local entre les porteurs de projets et les habitants pour faire émerger les projets acceptés des citoyens, notamment via le financement participatif | 2022 | EPCI, communes, porteurs de projet, CA, GRDF, habitants |
| ENR.9.0. | Informers sur les financements, subventions, investissements et rentabilités de chaque filière EnR et mettre à disposition du grand public ces moyens d'information | 2022 | EPCI, communes, EEL |

Débat :

Daniel MORIN rappelle qu'il est prévu la création d'un poste de chargé de mission à mi-temps avec un complément de temps de travail sur la compétence mobilité.

Stéphane LEMOINE remercie les élus membres de la commission développement durable et les services, notamment Violaine MICHEL, pour le travail fourni, il salue l'énergie et la volonté mises en œuvre par Daniel MORIN sur ce dossier. Des actions sont déjà mises en pratique.

Daniel MORIN rappelle que c'est un dossier sur lequel l'ensemble des équipes travaille depuis maintenant trois ans. Le planning fixé initialement a pris un peu de retard en raison de la crise sanitaire.

Cécile DAUZATS demande s'il y a eu une évaluation des consommations réalisée au départ pour connaître les diverses réductions d'énergie envisagées.

Daniel MORIN répond qu'un diagnostic a été fait, pour plus de détail sur les diverses réductions d'énergie, tout est détaillé dans le document « Rapport final PCAET » en page 5. L'objectif fixé est défini en plusieurs phases : la première en 2030 et la seconde en 2050. Daniel MORIN est confiant sur les délais prévus car des actions sont déjà mises en place, telles que :

- Réseau de chaleur fatale de Ouarville (3 millions d'investissement)
- Adaptation du centre de tri NATRIEL à Dreux pour être en conformité avec les nouvelles consignes de tri

Bertrand DE MISCAULT voudrait savoir si le biogaz est bien prévu comme énergie renouvelable ?

Daniel MORIN répond que les biogaz feront bien partie des énergies renouvelables utilisées par exemple comme carburant dans certains véhicules du futur marché de collecte par exemple. Une production de biogaz annuelle sur le territoire est en cours, notamment à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

Vu la délibération n°18_02_08 en date du 22 février 2018 prescrivant le lancement de l'élaboration d'un PCAET ;

Vu la délibération n° 19_11_09 en date du 28/11/2019 validant la stratégie du PCAET

Vu la délibération n° 20_02_06 en date du 20/02/2020 arrêtant le plan d'actions du PCAET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2020 - 2026).

AUTORISE le Président à poursuivre la procédure d'élaboration du PCAET et à solliciter l'avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de région et du Président du Conseil régional sur ce PCAET, avant mise en consultation du public, en vue de l'adoption du PCAET lors d'un prochain conseil communautaire en fin 2021.

VALIDE la poursuite de l'animation territoriale relative au Plan Climat Air Énergie Territorial afin de créer une dynamique partagée autour des questions climat-air-énergie et de veiller à la mise en œuvre des actions par la communauté de communes et l'ensemble des acteurs du territoire.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Finances

En préambule, il est précisé que les votes des comptes de gestion 2020, des comptes administratifs 2020 et des affectations de résultats, feront l'objet de délibérations distinctes, et cela pour chaque budget. Jean-Pierre RUAUT, vice-président en charge du budget, a présenté, les uns à la suite des autres, les résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes.

Les opérations de votes se sont déroulées ainsi : les comptes de gestion ont été adoptés sous la présidence de Stéphane LEMOINE. Puis le Président Stéphane LEMOINE a quitté la salle et Jean-Pierre RUAUT a présenté au vote les comptes administratifs. Enfin, Stéphane LEMOINE est revenu dans la salle et a, de nouveau, présidé la séance.

2. Budget principal : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget principal est conforme au compte de gestion 2020.

Les résultats s'établissent comme suit :

| BUDGET PRINCIPAL 2020 - Résultats | |
|--|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 30 750 374,27 |
| Recettes | 31 164 474,87 |
| Résultats 2020 | 414 100,60 |
| Report n-1 | 7 252 908,90 |
| Résultats clôture de 2020 | 7 667 009,50 |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 2 200 840,09 |
| Recettes | 1 493 763,38 |
| Résultats 2020 | - 707 076,71 |
| Report n-1 | 1 387 201,04 |
| Résultats clôture de 2020 | 680 124,33 |
| <i>Fonds de roulement</i> | <i>8 347 133,83</i> |
| LES RESTES A REALISER | |
| RAR EN DEPENSES | 477 759,28 |
| RAR EN RECETTES | 355 923,67 |
| SOLDE | - 121 835,61 |
| FINANCEMENT INVESTISSEMENT EXCEDENT | 558 288,72 |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020,
PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020.
ADOpte le compte administratif relatif au budget principal pour l'année 2020, tel que présenté.

3. Budget principal : affectation des résultats de 2020 sur le budget 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé de reprendre dans le budget principal 2021 :

- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte R002 = 7 667 009.50 €
- l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte R001 = 680 124.33 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2020 sur le budget principal 2021, telle que présentée ci-dessus.

4. Budget annexe des parcs de stationnement : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget parcs de stationnement est conforme au compte de gestion 2020.

| BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT 2020 - Résultats | |
|--|------------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 85 797,50 |
| Recettes | 66 873,33 |
| Résultats 2020 | - 18 924,17 |
| Report n-1 | 70 458,06 |
| Résultats clôture de 2020 | 51 533,89 |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 21 918,33 |
| Recettes | 10 531,35 |
| Résultats 2020 | - 11 386,98 |
| Report n-1 | 41 091,24 |
| Résultats clôture de 2020 | 29 704,26 |
| <i>Fonds de roulement</i> | <i>81 238,15</i> |

Une reprise anticipée des résultats a été faite au moment du vote du budget primitif 2021, le 15 avril 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020,
PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020.
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe parcs de stationnement pour l'année 2020, tel que présenté.

5. Budget annexe hôtel d'entreprises : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget annexe hôtel d'entreprises est conforme au compte de gestion 2020.

| BUDGET ANNEXE HOTEL ENTREPRISES 2020 - Résultats | |
|---|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 52 438,32 |
| Recettes | 64 031,53 |
| Résultats 2020 | 11 593,21 |
| Report n-1 | 95 552,04 |
| Résultats clôture de 2020 | 107 145,25 |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 17 554,00 |
| Recettes | 24 043,00 |
| Résultats 2020 | 6 489,00 |
| Report n-1 | 5 784,90 |
| Résultats clôture de 2020 | 12 273,90 |
| <i>Fonds de roulement</i> | <i>119 419,15</i> |
| LES RESTES A REALISER | |
| RAR EN DEPENSES | 756,00 |
| RAR EN RECETTES | - |
| SOLDE | - 756,00 |
| FINANCEMENT INVESTISSEMENT EXCEDENT | - 756,00 |

Une reprise anticipée des résultats a été faite au moment du vote du budget primitif 2021, le 15 avril 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020.

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe hôtel d'entreprises pour l'année 2020, tel que présenté.

6. Budget annexe zone industrielle du Poirier : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget annexe de la zone industrielle du Poirier est conforme au compte de gestion 2020.

Les résultats s'établissent comme suit :

| BUDGET ANNEXE ZI DU POIRIER 2020 Résultats | |
|---|------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 937 710,47 |
| Recettes | 911 753,00 |

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Résultats 2020 | - 25 957,47 |
| Report n-1 | 25 957,47 |
| Résultats clôture de 2020 | - |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 911 753,00 |
| Recettes | 918 338,74 |
| Résultats 2020 | 6 585,74 |
| Report n-1 | 431 599,26 |
| Résultats clôture de 2020 | 438 185,00 |
| <i>Fonds de roulement</i> | <i>438 185,00</i> |

Une reprise anticipée des résultats a été faite au moment du vote du budget primitif 2021, le 15 avril 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020.

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de la zone industrielle du Poirier pour l'année 2020, tel que présenté.

7. Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget annexe de la MSP est conforme au compte de gestion 2020.

| | |
|--|---------------------|
| BUDGET ANNEXE MSP 2020 Résultats | |
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 5 250,00 |
| Recettes | 15 003,40 |
| Résultats 2020 | 9 753,40 |
| Report n-1 | - 1 350,00 |
| Résultats clôture de 2020 | 8 403,40 |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 793 270,36 |
| Recettes | 332 000,00 |
| Résultats 2020 | - 461 270,36 |
| Report n-1 | 40 958,91 |
| Résultats clôture de 2020 | - 420 311,45 |
| <i>Fonds de roulement</i> | <i>- 411 908,05</i> |
| LES RESTES A REALISER | |
| RAR EN DEPENSES | - |
| RAR EN RECETTES | 200 000,00 |
| SOLDE | 200 000,00 |
| FINANCEMENT INVESTISSEMENT EXCEDENT | - 211 908,05 |

Débat :

Stéphane LEMOINE indique que sur ce budget un emprunt sera réalisé en fin d'année car pour l'instant les travaux sont financés sur la trésorerie de la collectivité. Cet emprunt sera remboursé par les loyers payés par les professionnels de santé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020.

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon pour l'année 2020, tel que présenté.

8. Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire : affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé de reprendre dans le budget principal 2021 :

- le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte D001 = - 211 908.05 €
- et pour cela de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en affectant l'excédent cumulé de la section de fonctionnement au compte 1068 = 8 403.40 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2020 sur le budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon 2021, telle que présentée ci-dessus

9. Budget annexe du SPANC : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC est conforme au compte de gestion 2020.

| BUDGET ANNEXE SPANC 2020 - Résultats | |
|---|------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 54 042,21 |
| Recettes | 50 468,60 |
| Résultats 2020 | - 3 573,61 |
| Report n-1 | 5 294,39 |
| Résultats clôture de 2020 | 1 720,78 |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 4 349,00 |
| Recettes | 5 682,30 |
| Résultats 2020 | 1 333,30 |
| Report n-1 | 21 968,19 |
| Résultats clôture de 2020 | 23 301,49 |
| Fonds de roulement | 25 022,27 |
| LES RESTES A REALISER | |
| RAR EN DEPENSES | - |
| RAR EN RECETTES | - |
| SOLDE | - |
| FINANCEMENT | |
| INVESTISSEMENT | - |

Une reprise anticipée des résultats a été faite au moment du vote du budget primitif 2021, le 15 avril 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020.

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020,

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe du SPANC pour l'année 2020, tel que présenté.

10. Budget annexe eau potable : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau est conforme au compte de gestion 2020.

Les résultats 2020 s'établissent comme suit :

| BUDGET ANNEXE EAU 2020 - Résultats | |
|---|----------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 1 332 896,56 |
| Recettes | 3 496 729,19 |
| Résultats 2020 | 2 163 832,63 |
| Report n-1 | 2 343 978,97 |
| Résultats clôture de 2020 | 4 507 811,60 |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 1 924 496,62 |
| Recettes | 1 014 671,10 |
| Résultats 2020 | - 909 825,52 |
| Report n-1 | - 165 757,46 |
| Résultats clôture de 2020 | - 1 075 582,98 |
| <i>Fonds de roulement</i> | 3 432 228,62 |
| LES RESTES A REALISER | |
| RAR EN DEPENSES | 285 136,66 |
| RAR EN RECETTES | 614 973,00 |
| SOLDE | 329 836,34 |
| BESOIN FINANCEMENT INVESTISSEMENT | - 745 746,64 |

Il est précisé que le budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins n'ayant pas encore été dissous par le comptable public, les résultats de ce secteur n'ont pas pu être repris sur l'exercice 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020 en prenant en compte les remarques énoncées ci-dessus,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020, en prenant en compte les remarques énoncées ci-dessus.

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de l'eau pour l'année 2020, tel que présenté en prenant en compte les remarques énoncées ci-dessus.

11. Budget annexe eau potable : affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé de reprendre dans le budget annexe de l'eau 2021 :

- le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte D001 = 745 746.64 €
- et pour cela de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en affectant une partie de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement au compte 1068 = 745 746.64 €
- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte R002 = 3 762 064.96 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2020 sur le budget annexe de l'eau potable 2021, telle que présentée ci-dessus.

12. Budget annexe de l'assainissement : comptes de gestion et administratif 2020 (Jean-Pierre RUAUT)

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2020 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement est conforme au compte de gestion 2020.

En outre, conformément à la demande du comptable public, il convient d'intégrer dans les résultats la somme de 170.36 € qui figurait à l'origine au compte 1069 du SIREB, à l'époque compte non budgétaire mais par la suite supprimé et donc devenu 1064 (compte budgétaire). La somme de 170,36 € figurant au compte 1069 du SIREB a été apurée lors des opérations de clôture en 2020 au compte 1064. Par conséquent, une correction doit être apportée sur le résultat cumulé du compte administratif pour être en conformité avec le compte de gestion au compte D001.

| BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020 - Résultats | |
|--|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 1 092 579,34 |
| Recettes | 3 363 592,27 |
| Résultats 2020 | 2 271 012,93 |
| Report n-1 | 141 514,27 |
| Résultats clôture de 2020 | 2 412 527,20 |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 1 599 918,80 |
| Recettes | 1 374 151,23 |
| Résultats 2020 | - 225 767,57 |
| Report n-1 | 10 684,95 |
| Intégration C,1064 SIREB | - 170,36 |
| Résultats clôture de 2020 | - 215 252,98 |
| <i>Fonds de roulement</i> | <i>2 197 274,22</i> |
| LES RESTES A REALISER | |
| RAR EN DEPENSES | 1 330 475,77 |
| RAR EN RECETTES | 685 165,56 |
| SOLDE | - 645 310,21 |
| BESOIN FINANCEMENT INVESTISSEMENT | - 860 563,19 |

Il est précisé que le budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins n'ayant pas encore été dissous par le comptable public, les résultats de ce secteur n'ont pas pu être repris sur l'exercice 2020.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Monsieur Jean-Pierre RUAUT, vice-président chargé du budget, préside la séance pour ce point.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2020 en prenant en compte les remarques énoncées ci-dessus, **PREND ACTE** de la conformité du compte de gestion du trésorier 2020, avec le compte administratif 2020, en prenant en compte les remarques énoncées ci-dessus.

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de l'assainissement pour l'année 2020, tel que présenté en prenant en compte les remarques énoncées ci-dessus.

13. Budget annexe de l'assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé de reprendre dans le budget annexe de l'assainissement 2021 :

- le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte D001 = - 860 563.19 €
- et pour cela de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en affectant une partie de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement au compte 1068 = 860 563,19 €
- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte R002 = 1 551 964.01 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2020 sur le budget annexe de l'assainissement 2021, telle que présentée ci-dessus.

A la fin de cette séquence consacrée aux résultats de l'année 2020, Stéphane LEMOINE remercie Laurence GUITTARD et ses services et les élus qui ont fait un long travail d'analyse et qui n'ont pas été beaucoup aidés par la Trésorerie de Maintenon.

14. Budget principal : pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes (Jean-Pierre RUAUT)

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la communauté de communes mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

En ce sens la trésorerie de Maintenon a fait parvenir une liste des créances éteintes dans le cadre de procédure de surendettement, de redressement judiciaire ou de procédure collective. La perte de ces créances s'impose aux Portes Euréliennes et au comptable du Trésor ; plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Cette décision se concrétisera par l'émission d'un mandat au compte 6542 dans le but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public.

| Années | Objet - Commission de surendettement | Montants en € |
|--------------|---|------------------|
| 2019 à 2020 | Enfance jeunesse périscolaire + extrascolaire - ALSH Changé | 642.50 € |
| 2015 | EX CCVD - Relais jeunes PSC1 | 21.78 € |
| Total | | 664. 28 € |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET en créances éteintes les valeurs désignées ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2021.

15. Budget de l'eau : admission de créance en non-valeur (Jean-Pierre RUAUT)

Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2021, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessus, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrecouvrabilité, et indiqué les poursuites réalisées. Il s'agit d'un commerce qui a été radié du registre du Commerce et des Sociétés en 2018. Une liquidation judiciaire a été clôturée pour insuffisance d'actifs. Les créances (2015 factures eau) ne pouvant plus faire l'objet de poursuite par le comptable public, il est demandé d'admettre ces créances en non-valeur et non pas en créances éteintes, à l'article 6541 pour un montant de 837.47 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables désignées ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget eau 2021 en non-valeur les créances irrécouvrables désignées ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget eau 2021.

Demandes de subventions

16. Siège communautaire : demande de subvention Eure-et-Loir Energie 2021 (Stéphane LEMOINE)

ENERGIE Eure-et-Loir propose un appel à projet 2021 dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le futur siège de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France est éligible à ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses HT | |
|---|----------------------|
| Démolition, gros-œuvre, VRD, maçonnerie, charpente métallique | 390 085,00€ |
| Structure bois, isolation extérieure ITE | 227 875,00€ |
| Couverture, étanchéité | 69 202,00€ |
| Menuiserie extérieure | 68 450,00€ |
| Métallerie, serrurerie | 225 655,00€ |
| Cloison, plafond, plâtrerie | 288 672,00€ |
| Menuiseries intérieures | 178 942,50€ |
| Peinture, revêtement sol souple/dur et faïence | 200 282,50€ |
| Chauffage, ventilation, sanitaire, plomberie | 340 500,00€ |
| Electricité – CFO – CFA | 265 736,00€ |
| MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT | 2 255 400,00€ |
| Honoraires de Maitrise d'œuvre | 105 000,00€ |
| Missions SPS et bureaux de contrôle | 13 255,00€ |
| BUDGET TOTAL DE L'OPERATION | 2 373 655,00€ |

| Recettes HT | |
|------------------------|---------------|
| Etat DETR | 150 000,00€ |
| Etat Plan de relance | 100 000,00€ |
| Département | 150 000,00€ |
| Région CRST | 200 000,00€ |
| ENERGIE Eure-et-Loir | 19 250,00€ |
| Autofinancement CCPEIF | 1 754 405,00€ |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à solliciter une subvention auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir au titre de l'appel à projet 2021 dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics pour un montant de 19 250,00€.

17. Friche REVELEC à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien : demande de subvention Etat-DSIL 2021 (Stéphane LEMOINE)

Sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, la société REVELEC était installée dans la zone industrielle pour y exercer une activité de traitement de surface de métaux. En 2002 la liquidation judiciaire de cette entreprise a été prononcée. Depuis 2007, le site appartient à la commune d'Auneau.

Cette friche industrielle pourrait être acquise, démolie, ainsi que les déchets éventuellement pollués ou amiantés être évacués en structure spécialisée, pour être ainsi revendue à une entreprise dont l'activité est la revente de matériel agricole et qui est actuellement implanté dans le centre-ville d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien. Cette entreprise souhaite sortir du centre-ville pour des problématiques d'accessibilité et de nuisances relevées par les riverains. Une subvention est à solliciter auprès de l'Etat au titre des crédits DSIL : dotation de soutien à l'investissement local.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses HT | |
|--|-------------|
| Acquisition – frais de notaire uniquement | 15 000,00€ |
| Démolition, désamiantage et évacuation des déchets pollués ou amiantés, remise en état du site | 270 000,00€ |
| Frais d'ingénierie | 5 000,00€ |
| Total HT | 290 000,00€ |
| Total TTC | 348 000,00€ |

| Recettes | |
|-------------------------------------|-------------|
| Revente de l'emprise foncière | 205 000,00€ |
| Etat-DSIL | 80 000,00€ |
| Participation CC Portes Euréliennes | 5 000,00€ |
| Total HT | 290 000,00€ |
| Total TTC | 348 000,00€ |

Débat :

Stéphane LEMOINE précise que ce dossier n'a pas été retenu au titre du fonds « friches » mais une subvention DSIL a été accordée par la Préfecture.

Jean-Luc DUCERF précise qu'il y a une entreprise qui souhaite utiliser ce terrain disponible mais qui est amianté et pour l'instant inconstructible. Une démolition permettrait, par la suite, l'installation d'une société de vente de machines agricoles qui est actuellement en centre-ville et occasionne des nuisances sonores. De plus, l'accès en centre-ville n'est plus possible avec les moissonneuses-batteuses. La société va ainsi pouvoir s'installer en périphérie proche de ses clients agriculteurs et élargir son activité en proposant la vente de motoculteurs. Cette solution va dans le sens du SRADDET qui préconise le ZERO artificialisation car il s'agit du recyclage d'une friche.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat-DSIL, pour 80 000 euros

18. Ingénierie pour la mise en œuvre du Contrat Régional de Transition Ecologique : demande de subvention FNADT - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (Stéphane LEMOINE)

La relance économique du pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics et des moyens sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale. L'Etat propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Pour le territoire des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, ce contrat sera signé à l'échelle de la communauté de communes.

La mise en œuvre de ce CRTE nécessitera une assistance technique et un accompagnement en matière d'ingénierie.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat, de la Région, du Département, de la communauté de communes, des communes et des différents partenaires engagés dans la mise en œuvre des actions.

Description du projet :

Le futur contrat de relance et de transition écologique sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'actions opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

L'Etat reconnaît la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes des collectivités pour qu'elles puissent mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- *Le recrutement d'un poste de chef de projet du futur CRTE sur 24 mois minimum,*
- *Un accompagnement technique sur l'élaboration du diagnostic, les orientations stratégiques et prioritaires, la concertation avec les habitants et les acteurs locaux.*

Pour le recrutement d'un chef de projet qui mettra en œuvre ce contrat de relance et de transition écologique, la communauté de communes présente une demande de subvention à l'Etat au titre du FNADT

Ce poste serait occupé par un agent de catégorie A, à temps complet, recruté par la communauté de communes, dont les missions seraient les suivantes :

- › *Assistance et conseil auprès des élus de la communauté de communes et du comité de pilotage*
- › *Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels*
- › *Instruction et portage des projets*
- › *Mise en œuvre d'outils de suivi, d'observation et d'évaluation du dispositif*
- › *Organisation et animation de la relation avec la population*

Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de démarrage du projet (recrutement) : **septembre 2021**

Durée prévisionnelle de l'aide à l'ingénierie : **24 mois**

Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES | Montant en € HT | RECETTES | Montant en € |
|---|-----------------|---------------------------|--------------|
| Recrutement d'un chef de projet sur 24 mois | 80 000.00 € | FNADT | 60 000.00 € |
| Acquisition de matériel informatique (ordinateur portable avec station, imprimante) + logiciels | 3 000.00 € | Autofinancement salariale | 20 000,00 € |
| Acquisition d'un téléphone portable | 300,00 € | Autofinancement matériel | 6 000,00€ |
| Acquisition de mobilier (bureau, fauteuil, armoire) | 2 700,00 € | | |

| | | | |
|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| TOTAL HT | 86 000,00€ | TOTAL HT | 86 000,00€ |
|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|

Débat :

Anne BRACCO demande si dans le CRST, il n'y aura plus le volet « économies d'énergie » ?

Stéphane LEMOINE répond que les deux contrats se complèteront, il y aura toujours un volet « économies d'énergie » dans le CRST. Le CRTE a vocation à coordonner tous les engagements contractuels de la collectivité dont CRST. D'où le besoin d'un chef de projet pour aider la communauté de communes dans ce travail.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à solliciter une subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour un montant de 60 000,00€

| |
|----------------------------------|
| Aménagement du territoire |
|----------------------------------|

19. EPFLi : saisine pour acquisition d'un bâtiment à Gallardon (Yves MARIE)

De par ses statuts, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France est compétente pour la création de maisons de santé pluridisciplinaire : « *Etude de besoin, création, aménagement et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire dont la MSP d'Epernon ou toute autre action ou solution pour lutter contre la désertification médicale* ».

La commune de Gallardon et les communes alentour sont confrontées comme dans beaucoup de départements en France, à un risque de désertification médicale. En effet, plusieurs médecins sont proches de la retraite et il manque des professionnels de santé pour répondre aux besoins de la population.

Les professionnels de santé de la commune de Gallardon ont été réunis début janvier 2021 par le maire de la commune afin de les sensibiliser à l'intérêt de s'organiser dans la perspective d'élaborer un projet de maison de santé pluridisciplinaire.

Une opportunité immobilière pourrait être l'occasion de donner un contenu concret à ce projet. En effet, au cœur de la commune, une supérette, fermée depuis plusieurs années, est en vente. La superficie de cette friche commerciale semble adaptée pour un projet de maison de santé. Le site dispose d'un parking d'une dizaine de places.

Une étude de faisabilité architecturale vient d'être confiée au groupement Accesmétrie/Ingémétrie/AD3E.

Il est proposé de solliciter l'EPFLi Foncier Cœur de France pour l'acquisition de cet ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation comprenant un magasin, une réserve et un logement de type F4 avec trois chambres, ainsi qu'un parking d'une dizaine de places.

Il s'agit des parcelles AC 704, AC 707, AC 753, pour une superficie totale de 1217m²

Pour rappel, l'EPFLi Foncier Cœur de France est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Sa vocation est le « portage foncier ». Il peut réaliser des acquisitions foncières et immobilières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique y ayant vocation afin de constituer des réserves foncières et/ou prévoir des actions ou des opérations d'aménagement. Il assure une mission de négociation et de conseil juridique et technique pour la mise en œuvre de stratégies foncières. Ce n'est ni un opérateur bancaire ni un aménageur.

Le conseil municipal de la commune de Gallardon doit se prononcer, dans les prochains jours, sur ce portage foncier par l'EPFLi Foncier Cœur de France pour le compte de la communauté de communes.

Débat :

Stéphane LEMOINE rappelle que c'est la communauté de communes qui a la compétence maison de santé pluridisciplinaire, les différentes communes ayant des projets doivent travailler en partenariat avec la communauté de communes. Comme cela a été notamment le cas avec la commune d'Epernon, qui est actuellement en construction et

livrée en septembre 2021, la commune de Gallardon a commencé à travailler sur le projet de santé avec les professionnels de santé, la communauté de communes travaillera sur l'aspect bâtementaire. La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a également le projet de créer une maison de santé pluridisciplinaire, la communauté de communes contribuera également à ce projet. La santé est en lien avec la mobilité car il s'agit de faciliter l'accès à ces diverses maisons de santé pluridisciplinaire, notamment par des transports à la demande. La santé est un sujet essentiel pour le territoire.

Catherine DEBRAY demande quel est le prix du bâtiment.

Yves MARIE répond qu'il est estimé à 205 000€ par France Domaine et négocié à 200 000€.

Stéphane LEMOINE connaît le bâtiment en question et le trouve adapté à l'élaboration d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour le projet d'acquisition d'un bâtiment sur la commune de Gallardon s'inscrivant dans la perspective de le restructurer en maison de santé pluridisciplinaire,

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents afférents à cette saisine.

Développement économique

20. Acquisitions foncières à Béville-le-Comte : contrats de cession avec la SAFER du Centre (Philippe AUFFRAY)

Sur la commune de Béville-le-Comte, l'entreprise ID Logistic doit s'agrandir pour pérenniser son activité et passer de 20 000 m² à 56 000 m². L'entreprise a confirmé sa volonté de mener ce projet avec un nombre d'emplois important.

La création d'une bretelle de contournement de la zone d'activité de Béville-le-Comte est nécessaire et entraîne un besoin d'acquisition de foncier.

Une candidature a été déposée à la SAFER.

La SAFER propose que l'acquisition des biens désignés se fasse au moyen de la substitution instaurée par l'article L 141-1-II du Code Rural sur les promesses de vente reçues des propriétaires des parcelles référencées ci-dessous :

| Lieu | N° de parcelle | Propriétaire vendeur | Superficie | Prix |
|--------------------------------------|----------------|------------------------|-----------------------|---------|
| L'Orme des Barres – Béville le Comte | ZI 50 et ZI 51 | M. Michel DECROISSETTE | 26 540 m ² | 35 829€ |
| L'Orme des Barres – Béville le Comte | ZI 52 | M. Philippe DAVESNE | 11 240 m ² | 13 686€ |

La communauté de communes se voit proposer par la SAFER la signature de conventions de cession préalables aux ventes définitives.

Au frais d'acquisition s'ajoutent des droits à paiement de base d'un montant de 1 113,00€ TTC pour la société exploitante, l'EURL BLAUWAERT, et des frais de d'intervention de la SAFER pour 3 795,60€ TTC (2579,69€ + 985,39€ + 230,52€ TTC).

Une partie des parcelles acquises sera utilisée pour créer la bretelle de contournement mais ce ne sera pas suffisant, le reste non utilisé des parcelles permettra de faire des échanges avec d'autres propriétaires afin de constituer l'emprise nécessaire à la voirie tout en remettant en culture les emprises non utilisées.

Débat :

Eric SEGARD remercie le Député Philippe VIGIER qui a fortement soutenu ce projet car l'affaire était compliquée. L'entreprise ID Logistic faisait du conditionnement à façon pour Guerlain mais le process ayant évolué, le site n'était plus adapté et l'entreprise s'est installée à Garancière-en-Beauce. Un nouveau projet est porté par l'entreprise qui avait pour exigence de ne pas causer de nuisances aux habitants. C'est pourquoi, la création d'une bretelle de contournement de la zone d'activité de Béville-le-Comte était indispensable pour aboutir à une nouvelle installation qui générerait une création d'emploi entre 300 et 400 personnes. L'effectif du site aujourd'hui est de 80 salariés.

Yves MARIE souligne que ce projet est également intéressant par le fait qu'il s'agit d'une déconstruction pour une reconstruction avec des préconisations de développement durable (panneaux solaires), ce qui évitera une nouvelle friche industrielle.

Stéphane LEMOINE souligne que le dossier est porté par Eric SEGARD avec beaucoup d'énergie depuis longtemps.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées ZI 50 et ZI 51, d'une superficie totale de 26 540 m² pour un montant de 35 829€, et de la parcelle cadastrée ZI 52 d'une superficie de 11 240 m² pour un montant de 13 686€.

AUTORISE le règlement des droits à paiement de base à l'EURL BLAUWERT pour un montant de 1 113,00€ TTC.

AUTORISE le règlement des frais d'intervention de la SAFER pour un montant global de 3 795,60€ TTC.

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer les contrats de cession avec la SAFER et tous actes ou documents à intervenir.

Enfance-jeunesse

21. Règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (Annie CAMUEL)

Les projets de règlement intérieur ont pour objet de définir le mode de fonctionnement des structures petite enfance de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, conformément à la réglementation en vigueur des codes de l'Action Sociale et de la Famille (en particulier la réglementation des accueils collectifs des mineurs), de la Santé Publique et des collectivités territoriales.

Les structures concernées sont les suivantes :

- halte-garderie à Nogent-le-Roi,
- multi accueil des Vergers à Epernon,
- crèche familiale des Vergers à Epernon

Ces services ont pour mission d'accueillir les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à la veille de leur admission en école maternelle, selon les structures, de façon occasionnelle ou permanente, dans un cadre collectif ou familial.

Les règlements intérieurs abordent les points principaux suivants : public accueilli, encadrement, protocole d'admission, fonctionnement de la structure, le projet d'établissement, information et participation des familles, financement.

Ils ont été étudiés par le bureau communautaire dans sa séance du 03 juin 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les règlements intérieurs des établissements d'accueil de jeunes enfants pour les trois structures présentées ci-dessus.

Ressources humaines

22. Création d'un poste contractuel (Anne BRACCO)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale,

Considérant que l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs,

Considérant qu'en raison de l'organisation du restaurant scolaire de Changé, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 7 juillet 2021 au 31 décembre 2021,

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non-complet soit 23,21 heures par semaine pour la restauration scolaire de Changé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE le poste contractuel proposé ci-avant pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 7 juillet 2021 au 31 décembre 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à ce recrutement nécessaire et à signer le contrat afférent,

FIXE la rémunération de l'agent contractuel recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

-Grade d'adjoint technique sur la base du 1^{er} échelon IB 354-IM 332

23. Mises à disposition individuelles de personnels enfance jeunesse aux communes et syndicats (Anne BRACCO)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition de personnel, prévoyant que l'organe délibérant soit informé de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs,

Vu les accords des agents concernés,

Des agents titulaires du service Enfance Jeunesse de la communauté de communes, listés ci-après, sont mis à disposition au service de restauration scolaire de la commune de Nogent-le-Roi et du SIVOM Faverolles-les Pinthières, à compter de septembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'y exercer les fonctions de surveillance et d'animation durant la pause méridienne.

Restauration scolaire de Nogent le Roi

-3 Adjoints d'animation mis à disposition à raison de 8 heures hebdomadaires

-1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe mis à disposition à raison de 6 heures hebdomadaires

-1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe mis à disposition à raison de 8 heures hebdomadaires

Restauration scolaire du SIVOM Faverolles-les Pinthières

-1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe mis à disposition à raison de 8 heures hebdomadaires

Des conventions de mise à disposition individuelle sont établies portant sur les modalités d'exécution, et notamment les conditions de remboursement des charges de personnel par la commune de Nogent-le-Roi,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de mise à disposition de personnels à la commune de Nogent-le-Roi pour la surveillance du temps de restauration scolaire durant la pause méridienne, à compter de septembre et pour l'année scolaire 2021-2022.

ADOpte la proposition de mise à disposition de personnels au SIVOM Faverolles-les Pinthières pour la surveillance du temps de restauration scolaire durant la pause méridienne, à compter de septembre et pour l'année scolaire 2021-2022.

AUTORISE le Président à signer les conventions, les arrêtés individuels de mise à disposition et toutes pièces afférentes.

Informations et questions diverses

Le prochain conseil communautaire se tiendra le mercredi 7 juillet 2021.

Arnaud Breuil : informe que des enveloppes sont disponibles pour chaque commune contenant les guides touristiques 2021.

La séance est levée à 21h15.